



CIRCONSCRIPTION :
AVALLON

Téléphone

03 86 34 05 31

Fax

03 86 34 16 27

Courriel

secaval@ac-dijon.fr

1 rue P.E. Flandin

89200 Avallon

Avallon, le 19 mai 2015

L'Inspectrice de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de CM2
S/c Mesdames et Messieurs les Directeurs

Objet : entrée en 6^{ème}

Réf : N5-14-15

NOTE n°5

Vous trouverez ci-dessous les instructions concernant l'entrée en sixième.

1. Les commissions de liaison

Les commissions de liaison co-présidées par les principaux de collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription permettent des rencontres et des échanges entre les équipes et favorisent ainsi la connaissance mutuelle du fonctionnement institutionnel de l'école et du collège. Elles traitent tous les sujets de nature à faciliter le parcours des élèves et la mise en œuvre de l'école du socle commun. Le travail effectué au sein de ces commissions s'intègre dans le programme d'action des conseils école-collège.

L'objectif principal des commissions de liaison est de définir **les modalités des aides qui seront apportées aux élèves entre leur sortie de l'école et la fin de la classe de sixième**. Notamment, pour les élèves les plus fragiles, des **PPRE-passerelles** sont élaborés afin de faciliter la continuité des apprentissages.

Par ailleurs, les enseignants de CM2 prépareront la **fiche d'aide à la répartition des élèves dans les classes de 6^{ème}** et la remettront au chef d'établissement (annexe 8)

2. Les dossiers des élèves

Les dossiers scolaires des élèves seront remis aux principaux de collège lors des réunions des commissions de liaison dont les dates sont communiquées par ailleurs.

Le dossier à transmettre :

- la fiche-dossier d'admission en classe de 6^{ème}, à coller sur une enveloppe-dossier (format A4) (annexe 5)
- la fiche de liaison : décision relative à la poursuite de la scolarité comportant la décision du conseil des maîtres
- le livret de personnel de compétences simplifié (annexe 7). Pour les élèves qui ont des difficultés ou qui n'ont pas la validation du palier 2, on transmettra la version complète avec mention des items validés.
- éventuellement un PPRE passerelle

3. Palier 2 du socle commun

Il convient de compléter la **fiche synthétique « palier 2 du socle commun »** et de la dupliquer pour la réunion : 1 exemplaire est à conserver à l'école, 1 exemplaire est destiné au collège et un à l'IEN (annexe 6)

Je vous remercie pour cette collaboration au suivi des élèves.

Signé

Dominique FERRAND

commission)

P.J : Annexe 1 : Mise en œuvre des commissions de liaison
Annexe 2 : Chronologie PPRE Passerelle
Annexe 3 : PPRE Passerelle – document parents
Annexe 4 : PPRE passerelle
Annexe 4 bis : PPRE (à imprimer en A3 éventuellement pour le travail en

Annexe 5: Fiche dossier admission en classe de sixième
Annexe 6 : Fiche synthétique palier 2 du socle commun
Annexe 7 : Livret personnel de compétences simplifié
Annexe 8 : Fiche d’aide à la répartition dans les classes de 6^{ème}